

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17173327

de

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

30 -11- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0437 856 317

Dénomination(en entier) : **sammtext**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**Adresse complète du siège : **rue des Vertes Feuilles 8 à 7912 Saint-Sauveur****Objet de l'acte : modification de l'exercice social - renouvellement de mandat**

D'un acte reçu par le notaire Edouard JACMIN à Tournai (Marquain) le 25 octobre 2017 enregistré il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SA SAMMTEX a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la période de l'exercice social pour le porter du 1er juillet au 30 juin de l'année civile et par conséquent de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au 30 juin 2018.

deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale qui aura lieu le 1er lundi du mois de novembre à 20 heures.

troisième résolution

L'assemblée décide renouveler dès à présent le mandat des administrateurs à savoir Mesdames Anne-Marie MOREAU, Sandrine MAGHUIN et Aurélie MAGHUIN à dater de l'expiration de leur mandat actuel à savoir du 17 mai 2018 pour une durée de 6 ans, et de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Madame Sandrine MAGHUIN dans les mêmes conditions.

Quatrième résolution - coordination des statuts

L'assemblée générale décide de modifier les statuts conformément à ce qui est dit ci-avant et par conséquent de remplacer :

-Le premier paragraphe de l'article 19 par le texte suivant : « l'assemblée générale des actionnaires se réunit obligatoirement chaque année, dans la commune du siège social, dans les locaux de ce dernier ou en tout autre endroit de cette commune indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de novembre à vingt heures »

-L'article 25 par le texte suivant : « L'exercice social commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année » :

déposé en même temps que les présentes : expédition de l'acte

signé par le notaire Edouard JACMIN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).